



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le

12 AVR. 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Mairie de Saint-Epvre
Rue Saint-Paulain

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

57580 SAINT EPVRE

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux de mise en conformité de l'assainissement communal de SAINT-EPVRE

Accord immédiat

Réf : RD/CP ASPE-L9

P.J : Récépissé de déclaration + fiche descriptive
Arrêté du 21 juillet 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ travaux de mise en conformité de l'assainissement communal de SAINT-EPVRE

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 27 mars 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2018-00136
- Dossier réalisé par : BEREST

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

L'opération devra, en outre, respecter les prescriptions générales de l'arrêté du 21 juillet 2015, joint au présent courrier (et non du 22 juin 2007, cité dans votre dossier, et abrogé).

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Saint-Epvre où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- AERM
- DDT57/PE – A.ARNOULD